CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79950** **VALABLE JUSQU'AU** **02/06/2027**

ÉDITÉ LE 30/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 19/01/1999

Raison sociale : AD CONCEPT

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 24/02/2017

Capital : 50 000

18 RUE MARCELLIN BERTHELOT
ZI DE MITRY COMPANS
77290 MITRY-MORY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 421665399

Siret : 421 665 399 00059

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 2106674

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 652304Q1247000/001 401133/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 652304Q1247000/001 401133/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 01 60 03 81 40 **Fax :** 01 60 27 91 78

Portable : 06 10 18 61 84

Responsabilité légale :
ANTUNES DAVID PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.adconcept77.com

E-mail : ea@adconcept77.com

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 11 292 590 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
9112	Agencement (Technicité confirmée)	13	23/05/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 30/04/2026 12:41

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.